



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : sous-préfectures

Question écrite n° 5298

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le devenir des sous préfectures sur le territoire national. Depuis cet été, une partie des 238 sous-préfectures présentes sur le territoire est menacée par la prochaine réforme territoriale qu'elle doit proposer dans les prochains mois. Véritable centre administratif pour l'ensemble des administrés, vivant loin des chefs-lieux départementaux, leurs fermetures pourrait entraîner une nouvelle désertification des départements à prédominance rurale. En Haute-Saône, département dont il est le représentant, il faudrait aux habitants vivant sur cette circonscription près d'une heure, pour un grand nombre, qui souhaite se rendre en préfecture à Vesoul. La grande partie de la population étant composée de retraités, une suppression de la sous-préfecture de Lure compliquerait considérablement le quotidien de plus de 120 000 Haut-saônois. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels seront les critères retenus dans le choix du redécoupage de la carte infra-départementale des services de l'État sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5298

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5234

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)